



Au Conseil Communal d'Aigle

Rapport de la commission chargée de l'étude du **Préavis municipal 2021-15 du 3 mai 2021**

relatif à la réponse au postulat de M. Fabrice Cottier (PLR)
déposé le 10 décembre 2020 intitulé « Une multimodalité accessible »

Commission composée de :
Laurence Burnier (PLR)
Anick Badan (UDC)
Romaine Merminod (PLR)
Clément Reber (PLR)
Jean-Luc Guillard (EA)
Samuel Obi (Alt-Verts)
Marie-Dominique Genoud, premier membre

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission chargée de l'étude de l'étude du préavis no 2021-15 s'est réunie au complet le lundi 31 mai 2021 à l'Hôtel de Ville, en présence de Mme Maude Allora, Municipale, et de M. Alexis Nantermod. Nous les remercions tous deux pour les informations complémentaires données, utiles à la réflexion de la Commission.

Nous ne répéterons pas ici les informations contenues dans le préavis mais nous irons à l'essentiel qui peut se résumer en une phrase: les modalités du transport des vélos dans les transports publics n'est pas de la compétence de Municipalité.

Sensible à la problématique, la Municipalité a contacté les TPC, qui cherchent à augmenter la place pour le transport des vélos. Les différentes solutions envisagées, ainsi que les inconvénients auxquels elles se heurtent sont décrites dans le préavis.

Au niveau de la réservation préalable, notons qu'elle n'est demandée que pour les Intercity des CFF.

Par rapport au coût, dépendant lui aussi des entreprises de transports publics, la commission suggère à la Municipalité de mettre en place une subvention spécifique pour permettre aux personnes et familles à bas revenus de mettre gratuitement leurs vélos dans les transports publics.

Conclusion

En conclusion, la commission à l'unanimité à l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil Communal d'Aigle

- Vu le préavis no 2021-15 du 3 mai 2021
- Ouï le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

De prendre acte du rapport-préavis municipal No 2021-15 valant réponse au postulat de M. le Conseiller communal Fabrice Cottier, déposé le 10 décembre 2020, intitulé : « Une multimodalité accessible »).

Pour la commission,
Maire-Dominique Genoud, premier membre